## ECOLES ET COLLEGES DES VOSGES

## EXPEDITEUR : SNUipp88

6 Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000 EPINAL



**DEPOSE LE 05/10/2015** 

Supp n°1 Bulletin n°98 septembre 2015 - Trimestriel - Imprimé par nos soins Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

#### SALAIRES DES ENSEIGNANTS... LA DEGRINGOLADE JUSQU'A QUAND ?

Ce n'est pas nous qui l'affirmons, ce sont nos propres élus issus des deux bords de l'hémicycle ! Depuis 2000, la dégringolade salariale des enseignants français se poursuit. En comparaison, le salaire des enseignants des pays de l'OCDE s'est accru. A travail égal salaire égal ? En Allemagne par exemple, les enseignants sont payés 54 % de plus qu'en France. Autre inégalité de traitement inacceptable: l'ISAE versée dans le 1er degré (400 euros) et l'ISOE versée dans le 2nd degré (de 1200 à 1600 euros).

Et demain, quel choix nous reste-t-il? Espérer une cacahuète appelée prime de revalorisation, indemnité ou salaire au mérite? Cumuler 2 boulots comme c'est déjà le cas pour de nombreux fonctionnaires grecs qui s'improvisent aussi vendeurs de cigarettes? S'expatrier ou démissionner pour un autre travail mieux payé et mieux reconnu?

La rémunération des enseignants du 1er degré est indigne de la fonction que nous sommes censés représenter afin de garantir l'éducation pour tous. La chute des salaires ne peut être rattrapée par des primes et autres indemnités. De l'enseignement de la maternelle à l'université, on assiste à une paupérisation grandissante de la profession. Les belles paroles politiques sont désormais insupportables pour une profession smicardisée. La question des salaires mérite un vrai rattrapage!

Le Snuipp-FSU 88 vous invite à mener 3 actions : 1- interpeller votre député à l'aide de deux modèles de lettre ci-jointe. 2-communiquer le choix de votre action et l'éventuelle réponse de votre député à votre syndicat. 3- s'exprimer en participant à la votation sur les salaires et l'emploi dans le service public.

Antoine CICOLELLA

OCDE: office de coopération et de développement économique ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves ISOE: indemnité de suivi et d'orientation des élèves

### SPECIAL SALAIRES

#### **Sommaire**

•	Évolution des salaires	p 2
•	Question écrite au député	р3
•	Action syndicale	p 4
•	Bulletin de paye: décryptage	p 5-6
•	Votation: salaires et emploi	p 7
•	Brèves	p 8

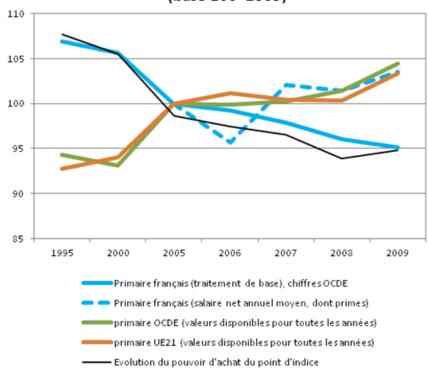
#### Encart

Bulletin d'adhésion



### Evolution des salaires

# Evolution des salaires moyens des enseignants (base 100=2005)



Source : OCDE, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique,

### **QUESTION ECRITE DU DEPUTE Jean-Louis GAGNAIRE** (PS, Loire)

Ecarts de rémunération entre les professeurs des écoles et les professeurs certifiés, question écrite  $n^\circ 2014\text{-}06\text{-}00739$ 

Jean Louis Gagnaire attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de l'écart entre les rémunérations des professeurs des écoles et les professeurs certifiés. En effet, dans son rapport « Gérer les enseignants autrement », publié le 22 mai 2013, la cour des comptes établit que les professeurs d'école bien que recrutés au même niveau de diplôme que les professeurs certifiés, ont un niveau de rémunération inférieur. Un écart qui se creuse sensiblement au cours de leur carrière. La cour des comptes relevant qu'avec 30 ans d'ancienneté, un professeur certifié gagne en moyenne 22 % de plus qu'un professeur des écoles.

Ces inégalités se retrouvent également dans les montants des indemnités de suivi et d'accompagnement des élèves pour les professeurs des écoles (ISAE) ou indemnités de suivi et d'orientation des élèves pour les professeurs certifiés (ISOE). En effet, alors même que le gouvernement a affiché sa volonté de réduire l'écart entre le salaire des enseignants du primaire et du secondaire en créant au profit des professeurs des écoles cette indemnité de suivi, les montants de ces indemnités sont de 3 à 6 fois supérieurs pour les professeurs certifiés : l'ISAE est de 400 euros (pour les professeurs des écoles, cf. arrêté du 30 août 2013 fixant le taux de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves instituée au bénéfice des personnels enseignants du premier degré, publié au Journal officiel du 31 août 2013) et l'ISOE varie de 1200 à 2600 euros (pour les professeurs certifiés, cf. décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré et arrêté du 6 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré).

En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le gouvernement afin que ces inégalités de traitement à niveaux de diplômes équivalents, entre professeurs des écoles et professeurs certifiés, soient corrigées.

### UNE EVOLUTION A NUANCER

« L'enquête PISA 2011 montre, à prix constants depuis 2005, une baisse des salaires statutaires des enseignants du premier degré en France, par rapport à la moyenne de l'OCDE. Cette évolution est principalement due à la baisse de pouvoir d'achat en fonction du point d'indice. Néanmoins la comparaison internationale de l'OCDE est sujette à caution puisqu'elle ne prend en compte que le traitement de base des enseignants. Or lorsque l'on réintègre les primes et indemnités et les heures supplémentaires (10% du salaire des enseignants du premier degré en 2010, 15 indemnités au moins répertoriées), on observe que la rémunération des enseignants français a suivi la même hausse que dans l'OCDE et l'UE. »

Fondation iFRAP, Think Thank dédiée à l'analyse des politiques publiques, laboratoire d'idées innovantes

#### A VOUS DE

#### CHOISIR!

Parmi ces 2 modèles de lettre, interpeller votre député sur l'inégalité de traitement des enseignants français par rapport à ceux du 2<sup>nd</sup> degré ou à ceux de l'OCDE.

Retrouver ces 2 lettres sur http://88.snuipp.fr/



## Question écrite aux députés

### QUESTION ECRITE DU DEPUTE Alain CHRETIEN

(Les Républicains, Haute Saône)

Ecarts de rémunération entre enseignants français et enseignants des autres pays de l'OCDE, Question écrite du 16/06/2015.

M. Alain Chrétien interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la rémunération de ses enseignants tous niveaux confondus. À l'échelle de l'Europe, un rapport récent de l'OCDE confirme la situation salariale des enseignants en France ; faible et préoccupante, inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Le salaire des enseignants continue de chuter en France, tandis qu'il s'est accru dans 2/3 des pays de l'OCDE. Comparé au privé, leur salaire est en chute libre. Sur la période entre 2000 et 2011, les salaires statutaires des enseignants ont augmenté dans la majeure partie des pays de l'OCDE alors qu'ils ont diminué en France compte tenu de l'inflation.

On assiste à une paupérisation de la profession particulièrement sensible dans les zones urbanisées. En France le salaire statutaire, qui n'inclut ni les primes, ni le paiement des heures supplémentaires, des enseignants du primaire ou du secondaire est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE, aussi bien pour les enseignants en début de carrière que pour ceux qui ont 10 ou 15 ans d'expérience. Intervenue en 2010, une revalorisation a minima des débuts de carrière permet aux nouveaux recrutés du primaire de percevoir à l'embauche un salaire équivalent à ce qu'il était en 2000. Pour autant, cette revalorisation s'est arrêtée aux huit premières années de la carrière. À plusieurs reprises, la Cour des comptes a alerté le Gouvernement sur les risques d'un décrochage : les enseignants sont rémunérés 35 % de moins qu'un cadre de la fonction publique à diplôme équivalent. La France est en bas de l'échelle concernant la rémunération des enseignants du primaire qui gagnent en début de carrière près de 11 % de moins que la moyenne de leurs confrères des pays de l'OCDE. Ce qui vaut à notre pays la 25e place sur 36 pays de l'OCDE.

Ce bilan alarmant est le résultat d'une lente et inexorable dégradation et de l'absence d'une revalorisation généralisée des salaires, aggravée par la baisse du pouvoir d'achat des rémunérations de l'ensemble de la fonction publique. Conséquence directe de cette dévalorisation, nombreux sont les jeunes enseignants qui démissionnent après quelques années de service devant des conditions de travail de plus en plus difficiles et la faiblesse des rémunérations, surtout par rapport aux niveaux d'études de plus en plus élevés désormais exigés : bac + 5 minimum pour un professeur des écoles. Les salaires du secondaire et du supérieur ne sont d'ailleurs pas mieux lotis compte tenu des années de formation et de la somme des diplômes désormais exigés (doctorat, habilitation). Cette situation paradoxale n'encourage nullement les enseignants à s'investir durablement. La crise des vocations est déjà une crise des rémunérations. Les jeunes se détournent d'une profession sans avenir ou préfèrent de plus en plus s'expatrier, là où les conditions de rémunérations s'accompagnent d'une véritable reconnaissance professionnelle et de conditions de formation professionnalisantes tout au long de la carrière, constituant de véritables passerelles, gages d'avenir

Revaloriser la profession enseignante en augmentant de manière significative les rémunérations est devenu désormais une urgence pour stopper le décrochage salarial évident vis-à-vis des autres catégories de fonctionnaires et enrayer l'hémorragie des vocations ce qui constitue à terme la mise en péril du service public d'éducation.

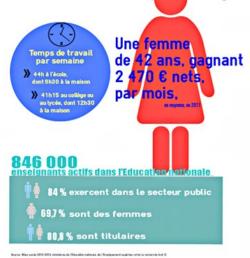
Aussi, il lui demande quelles solutions sont envisagées pour remédier à cette situation de plus en plus préoccupante à la fois pour notre système éducatif et pour notre pays.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-81381QE.htm



@vousnousils





### UN MÊME MÉTIER. UNE MÊME RECONNAISSANCE

À L'ORDRE DU JOUR: COMMENT DIRE AUX ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ TOUTE NOTRE RECONNAISSANCE SANS QUE CELA NOUS COÛTE UN ROND.



EPINAL 44 rue de la clé d'or 88000



SAINT DIE 42 rue Jacques Pierre 88100

Tél: 0820 822 044



### **Action syndicale**

### Le SNUipp lance une démarche unitaire pour s'adresser au président de la république et vous propose d'écrire à la ministre.

Cher-e-s collègues,

Depuis 2010, le SNUipp-FSU a mené une campagne d'opinion pour faire la vérité sur le déclassement salarial des enseignants du primaire. Tous ensemble, nous avons agi pour la création de l'ISAE. Toujours bloqué à 400 euros par an, son montant reste très insuffisant et encore loin de l'ISOE du second degré à 1 200 euros. Pourtant, depuis des mois, la ministre de l'Education nationale promet l'ouverture de discussion sur la revalorisation de l'ISAE. Mais, rien n'est encore acté. Porter l'ISAE à 1 200 euros est pourtant une première mesure de reconnaissance et d'égalité.



C'est aujourd'hui une urgence.

C'est dans l'unité que nous gagnerons.

C'est pour cette raison, que le SNUipp-FSU a décidé de solliciter les autres syndicats pour une adresse solennelle au président de la République qui vient d'annoncer "un effort de revalorisation de la fonction enseignante "

Dès maintenant, exigeons-le ensemble. Pour obtenir l'ISAE à 1 200 euros, pour tous les PE, nous vous proposons d'écrire à la ministre.



## L'enjeu du salaire, Bernard FRIOT, édition La dispute, 2012.

Sociologue et économiste français, il « défend la souveraineté populaire face aux banques et au patronat qui pratiquent le chantage à l'emploi et à la dette pour réduire les droits sociaux. Les gouvernants de droite comme de gauche, loin de leur résister, s'évertuent à leur envoyer des signaux qui les incitent à réclamer davantage. Est-il possible de briser cette soumission?

Oui, répond cet ouvrage qui propose de porter plus loin les institutions qui sont nées des luttes pour le salaire, et dont nous faisons à grande échelle l'expérience de l'efficacité: la qualification personnelle et la cotisation. L'enjeu du salaire, c'est la disparition du marché du travail et donc du chantage à l'emploi et à la dette.(...) Ce n'est ni d'une réforme fiscale ni d'une grande régulation étatique dont nous avons besoin mais de plus de pouvoir populaire sur l'économie et le travail. »

#### LE POINT DE VUE D'UN COLLEGUE

Salut,

Bernard Friot n'a pas assez fait de formation au sein de la FSU...

Se battre pour une indemnité, une prime est contreproductif à terme : non seulement cela évacue la question du salaire et de son augmentation (point d'indice), mais cela empêche une prise de conscience des syndiqués de ce qu'il y a d'émancipateur dans la cotisation sociale, part socialisée du salaire, bien évidemment absente d'une indemnité.

De plus on mène un combat purement corporatiste, alors qu'on devrait se battre sur les questions salariales avec l'ensemble de la fonction publique, et même pour que l'ensemble des citoyens puisse bénéficier d'un salaire à vie, comme nous les fonctionnaires\*.

N'oublions pas que le pouvoir actuel et ses prédécesseurs-successeurs de droite sont prêts à s'attaquer au statut de la fonction publique.

Amicalement Christophe GERMAIN

\* Conférence de Bernard Friot « Qu'est-ce que la fonction publique ? » sur you tube



#### LE PROF QUI VAUT 4 MILLIONS DE DOLLARS!

La rémunération versée à une profession révèle l'image que la société lui confère. Dans l'échelle des valeurs, l'argent en est une. La reconnaissance ou la hiérarchie sociale en sont d'autres. Voilà pourquoi autant de gamins rêvent d'être footballeur plutôt que prof!

Ce n'est pas le cas en Corée du Sud : Kim Ki-hoon a gagné 4 millions en vendant ses cours sur internet à 4 dollars/heure via le site mégastudy. A l'étranger, l'enseignement devient un business, en France, ca va devenir du bénévolat!



#### IL Y A UNE JOIE SEREINE ...

par Bernard FRIOT (extrait)

« Il y a une joie sereine à parcourir le chemin qui mène du salaire comme pouvoir d'achat au salaire comme pouvoir économique.

La joie d'inscrire ses pas dans les combats qui ont construit la qualification et la cotisation : les fonctionnaires révoqués de 1920 et les longues luttes qui ont mené au statut de la fonction publique, les occupants d'usine qui ont imposé la codification des droits salariaux en 1936, la formidable mobilisation de la CGT entre janvier et juin 1946 pour mettre en place le régime général, la victoire des métallurgistes nantais de l'été 1955 et celle des sidérurgistes lorrains en 1967. (...)

Déplacer le regard sur le salaire construit par toutes ces luttes, mettre en évidence l'alternative à la



#### **GLOSSAIRE**

- SALAIRE Expression monétaire de la qualification, celle qui est attachée au poste dans le salaire direct et celle qui est attachée à la personne dans la cotisation, le salaire est au cœur de la convention salariale du travail et de la valeur.
- SALAIRE A VIE Situation actuelle des fonctionnaires, qui n'ont pas d'emploi et donc pas d'emploi à vie, mais qui ont un grade et donc un salaire attaché à la personne (d'où l'absence de chômage) qui ne cesse pas à la fin de leur service, d'où une pension qui continue qui continue le dernier salaire sans cotisation préalable. Situation aussi des retraités du privé dont la pension représente un bon taux de remplacement de leur salaire. Sur cette base, le salaire à vie pourrait devenir le fait de toute personne à partir de sa majorité.
- **GRADE** Contraire de l'emploi et de la force de travail : le grade qualifie la personne grâce à une épreuve professionnelle qui lui attache de manière irréversible la reconnaissance d'une capacité de produire de la valeur économique à un certain niveau dans la hiérarchie des qualifications et le salaire à vie qui va avec.



convention capitaliste du travail permet de renouer les fils qui relient cette construction commune aux mobilisations contemporaines pour qu'advienne une autre valeur économique. La bataille pour la retraite comme seconde carrière libérée du travail grâce à un salaire à vie. (...)

Nous avons les moyens d'affirmer un droit de qualification universelle armée de la cotisation économique. La conquête de ce droit fondateur sera le fruit d'une combativité mobilisée par un « oui » venu des profondeurs de l'histoire ouvrière de notre pays, un « oui » aux institutions du salaire que cette histoire a inventée et fait vivre. Un oui qui va permettre d'élaborer les représentations idéologiques et les outils politiques d'une victoire populaire. »

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC 6, maison des Associations Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

http://88.snuipp.fr tel.: 03 29 35 40 98 fax: 03 29 64 24 41 Email: snu88@snuipp.fr CPPAP n° 0720 S 07413 ISSN n° 1266 0833 dépôt légal: octobre 2015 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp Quartier de la Magdeleine, 6, Maison des Associations 88000-EPINAL